

Dédicace de *Orante*

Auteur : Scudéry, Georges de (1601-1667)

[Voir la transcription de cet item](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

5 Fichier(s)

Mots clés

[famille de la dédicataire \(frère, mari\)](#)

Informations éditoriales

Titre complet de la pièce *Orante, tragi-comédie*

Auteur de la pièce Scudéry, Georges de (1601-1667)

Date 1636

Lieu d'édition Paris

Éditeur Augustin Courbé

Langue Français

Source [Gallica](#)

Analyse

Type de paratexte Dédicace

Genre de la pièce Tragi-comédie

Les relations du document

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.

Informations sur la notice

Edition numérique Véronique Lochert (Projet Spectatrix, UHA et IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Contributeurs

- Lochert, Véronique (Responsable du projet)
- Saignol, Côme (Chargé d'édition de corpus numérique)

Mentions légalesFiche : Véronique Lochert (Projet Spectatrix, UHA et IUF) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)

Citer cette page

Scudéry, Georges de (1601-1667) Dédicace de *Orante* 1636.

Véronique Lochert (Projet Spectatrix, UHA et IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Consulté le 14/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Spectatrix/items/show/1085>

Copier

Notice créée par [Véronique Lochert](#) Notice créée le 15/06/2021 Dernière modification le 03/12/2025



A MADAME,
MADAME
LA DUCHESS
DE LONGVEVILLE.



A MADAME,
I'aduouë que ce
que ie presente à vo-
stre Grandeur est indigne d'el-
le: Mais si vous ne deuiez rece-
uoir que les choses qui meri-
tent de l'estre de vous, il est cer-
á iij

tain que vous auriez droit de refuser tout ce qu'on vous pourroit offrir. Cette foiblesse, qui m'est commune, avec tout le reste des hommes, ne me donne point d'affliction ; ie scay qu'il est mesme des fuites qui ne sont pas honteuses aux particuliers, parce qu'elles sont generales, & que ceux qui se sauuent de la perte d'vne bataille n'estoient pas obligez d'y mourir. Mais quand ce raisonnement n'auroit pas esté capable de me faire hardy, le fauorable accueil que i'ay tousiours receu de V. E. m'eust aussi bien obligé de l'estre. Oüy, M A D A-

M E,

ME, vostre bonté fait ma hardiesse, & mon crime vient de vostre vertu : mais quoy que l'ont tienne pour assuré qu'vne erreur en appelle vne autre, ie m'empescheray bien d'adiouster à la faute que ie commets, en vous donnant vne chose de si peu d'importance, celle de vous louer de mauuaise grace: que s'il faut toutefois que ie le fasse, pour suiure la coustume que les autres ont establie, ie pese auoir assez d'adresse pour m'en acquiter plus dignement sans eloquence, qu'ils ne ferroient avec toutes les regles & toutes les beautez de leur art.

é

Et cela, MADAME, en disant
seulement que vous estes de
l'illustre Sang de B O V R B O N ,
si Noble & si pur, qu'il a moins
de taches que le Soleil; de sor-
te que vous auriez plus de pei-
ne à faillir, que les autres n'en
ont à bien faire: Et s'il faut en-
core adiouster à cette gloire es-
sentielle vne qui vous vienne
d'ailleurs; apres auoir remarqué
que vous auez l'honneur d'ap-
partenir au plus grand Monar-
que de la terre: Je diray que vo'
estes Sœur d'un Prince, qui
possede toutes les bonnes qua-
litez que doit auoir vn homme
de la sierne, & femme d'un au-

tre, de qu' le cœur & l'esprit dis-
putent de grandeur avec sa
naissance : C'est tout ce que
vous peut dire,

MADAME,

Vostre tres-humble &
tres-obéissant serviteur,
D E S C V D E R Y.

é ij